

DÉCHETS DE CHANTIER

Les solutions pour la Chartreuse



Pourquoi cette plaquette ?

Face à l'existence de plusieurs décharges sauvages, composées entre autres de matériaux issus de l'activité du bâtiment et travaux publics (BTP), et au remblaiement de nombreuses zones humides, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature en partenariat avec le Conseil général de l'Isère et le Parc Naturel Régional de Chartreuse se sont engagés dans une campagne de sensibilisation au tri des déchets de la filière BTP.

Cette plaquette s'adresse aux professionnels de la filière BTP. L'objectif est d'informer et de sensibiliser à une meilleure gestion environnementale des matériaux utilisés en amont, pendant et en aval des chantiers. Elle vous informe ainsi des possibilités offertes sur le territoire du Parc Naturel Régional de Chartreuse pour l'élimination des déchets.

Les pratiques de bonne gestion des déchets d'un chantier BTP

Avant le chantier

- **Répercuter le coût de la gestion des déchets en toute transparence dans vos devis**

Vous avez l'obligation (Art. L.541-2 du Code de l'environnement), d'assurer l'élimination des déchets que vous produisez lors d'un chantier. Cependant, la gestion de ces déchets représente un coût non négligeable. Aussi, il est fortement conseillé d'intégrer ce coût dans la facturation de vos chantiers. *(Cette pratique est déjà largement répandue dans d'autres secteurs d'activité, tels que les garages automobiles)*

- **Privilégier une réduction à la source**

- Utilisation optimale des matériaux et produits

(Ex : faire livrer des éléments déjà découpés à la bonne taille afin de réduire les chutes)

- Réduire les emballages

(Réduire les suremballages ou les emballages non indispensables, se faire livrer en vrac ou dans des contenants plus volumineux)

Pendant et après le chantier

- **Trier les déchets au fur et à mesure de l'avancée des travaux**

Les stocker séparément selon leur catégorie, notamment afin d'éviter de souiller les déchets valorisables avec des déchets dangereux.

Trier ses déchets au fur et à mesure est plus facile qu'après mélange et le traitement coûte moins cher.

- **Stocker de façon à éviter tout risque de pollution par les déchets dangereux**
- **Éliminer vos déchets dans les filières adaptées (voir tableau)**

Les pratiques à respecter

- Ne pas brûler les déchets
- Ne pas abandonner ou enfouir des déchets, même inertes, dans un lieu non conçu pour leur accueil

Les filières de traitements des déchets dans le secteur de Chartreuse

Éliminez vos déchets dans les filières adaptées :

DECHETS INERTES	Centres acceptant les déchets inertes
Béton Déchets inertes mélangés Enrobés bitumineux (sans goudron) Isolant minéral Terre non polluée Tuile, brique, carrelage, Verre	Installations de déchets inertes avec ou non recyclage (ISDI ¹ + Carrières à remblayer + Centres de recyclage des inertes)
	Déchèteries professionnelles (excepté SITA MOS à Voreppe)
	Déchèteries publiques sous certaines conditions ²

DECHETS NON DANGEREUX	Installations acceptant les déchets non dangereux
Bois non traité Cartouche non toxique Déchets de peinture non toxique Déchets verts Emballage bois et palette Emballage papier-carton Emballage plastique Matériau à base de plâtre Matériau métallique Matériau plastique Pneu usagé	Déchèteries professionnelles
	Déchèteries publiques sous certaines conditions ²

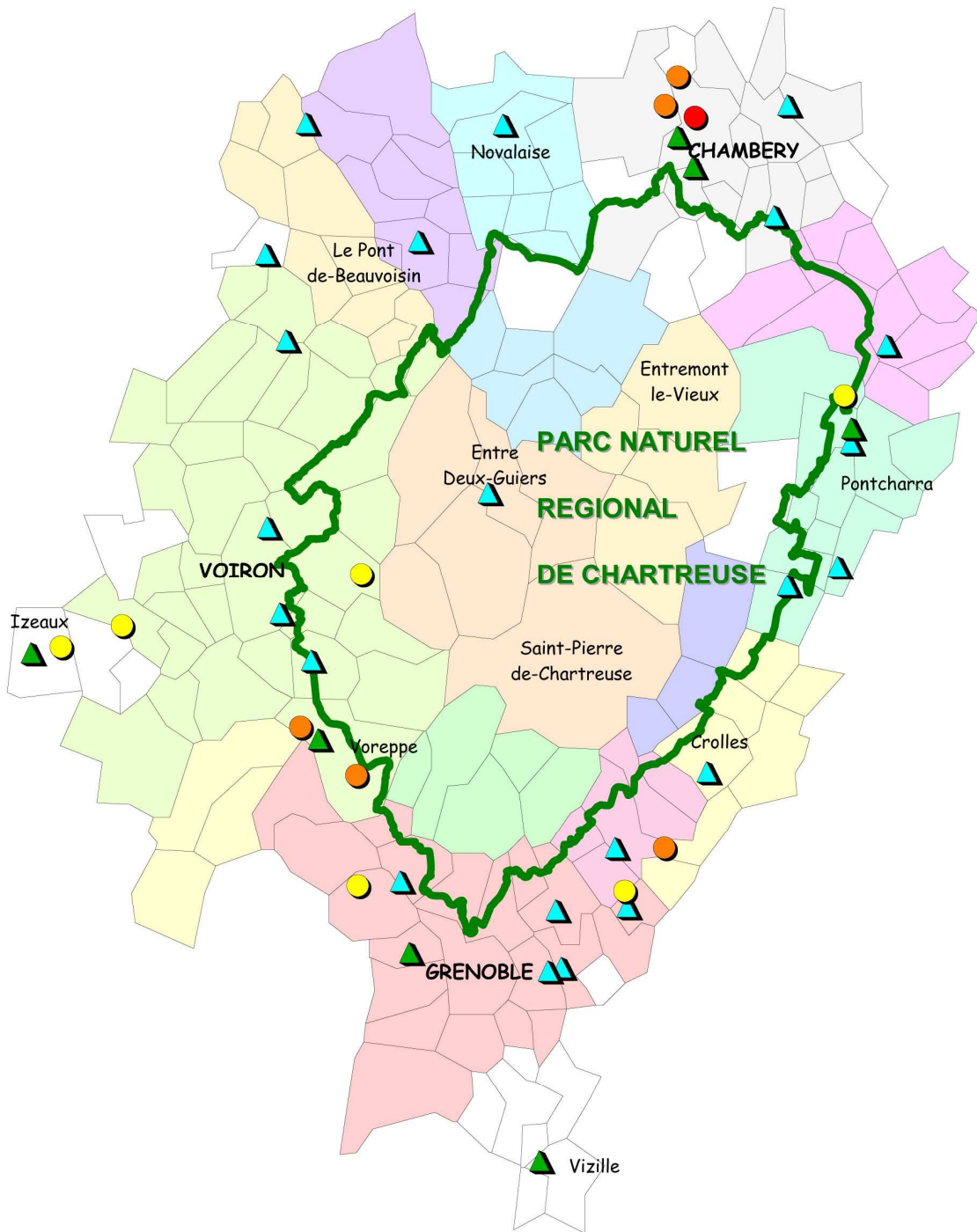
DECHETS DANGEREUX	Centres acceptant les déchets dangereux
Aérosol Batterie, accumulateur Bois traité Cartouche toxique Déchet de peinture toxique DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) Déchets dangereux mélangés Emballage souillé Huile usagée Solvant Tube fluorescent	Déchèteries professionnelles
	Déchèteries publiques sous certaines conditions ²

AMIANTE LIEE A DES DECHETS INERTES	Installations acceptant l'amiante liée
Amiante liée (fibrociment, tuiles, ardoises...)	Déchèterie professionnelle à Izeaux et Vizille
	Déchèteries publiques de Crolles, Entre-Deux-Guiers, La Buisse, Meylan, Montferriat, Pontcharra, La Ravoire, Saint-Alban-Leysses sous certaines conditions ²

¹ ISDI = Installation de Stockage des Déchets Inertes

² La plupart des déchèteries publiques fixent un poids ou un volume limité par visite. Les déchèteries publiques n'acceptent souvent que les entreprises implantées ou travaillant sur le territoire de la collectivité qui a la compétence collecte.

Centres accueillant les déchets du BTP dans le secteur Chartreuse



Centres de stockage et/ou de recyclage des déchets inertes

- Installation de Stockage des Déchets Inertes
- Centre de recyclage des inertes
- Carrière à remblayer avec des matériaux inertes

— Limite du Parc Naturel Régional de Chartreuse

Déchèteries

- ▲ Déchèterie professionnelle
- ▲ Déchèterie publique (ouverte aux professionnels)
- Communauté de communes auxquelles sont rattachées les déchèteries publiques

0 5 km

Réalisation: FRAPNA Isère, 2009
 Sources: PNRC, FRAPNA Isère

Inventaire des centres accueillant les déchets issus de la filière du BTP

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des centres pouvant accueillir les déchets des chantiers de BTP dans le secteur de Chartreuse. En cas de doute, il est préférable de les contacter avant de leur amener vos déchets.

Centres de stockage et/ou de recyclage des déchets inertes				
Type centre	Exploitants	Commune d'implantation	Adresse	Tél.
ISDI ¹	Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole	CHAMBERY	Rue St Ombres, au lieu dit "la Cassine"	
	MBTP	ROMAGNIEU	En projet	
Centres recyclage inertes	TVM38 (Midali)	VILLARD-BONNOT	Rue de l'Isle Lancey	04 76 45 68 65
	Mauro SA	LA MOTTE-SERVOLEX	125 rue du père Eugène	04 79 25 10 32
	SMAG	VOREPPE	126 chemin de l'Ile du Pont	04 76 50 54 90
	Socafi	SAINT ISMIER		04 76 77 00 92
	GCIA	FONTANIL-CORNILLON	Le Fontanil	04 76 75 12 35
	GERLAND SAVOIE LEMAN	VOGLANS	Rue Bouvard Dessous	04 79 52 08 00
Carrières à remblayer	SOCAFI	MONBONNOT-SAINT-MARTIN	Route du bois français	04 76 77 00 92
	Budillon-Rabatel	IZEAUX	Comptant-dessus	04 76 93 80 45
	Budillon-Rabatel	SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY	153 route de Chartreuse	04 76 05 02 14
	GCIA	ROVON	Le Gabot	04 76 91 01 36
	Sacep	RIVES	153 route de Bièvre	04 76 91 01 36
	Truchon	CHAPAREILLAN	Route du Grésivaudan	04 76 45 20 11
	Vicat	SASSENAGE	Les Grandes Côtes	04 76 27 33 64

¹ ISDI = Installation de Stockage des Déchets Inertes

Déchèteries professionnelles	Commune d'implantation	Adresse	Tél.
Ets Vignier et fils	CHAMBERY	65 rue de la Revéria	04 79 82 26 45
VALESPACE	CHAMBERY	928, avenue de la Houille Blanche	04 79 96 41 00
SITA MOS	EYBENS	40 avenue de la république	04 76 25 61 31
Sibuet Environnement	PONTCHARRA	Pré Brun	04 79 36 41 06
Arc-en-ciel	IZEAUX	Le Grand Champ	04 76 35 97 83
VFE	VIZILLE	26 rue Ampère	04 76 68 12 32
LELY Environnement	FONTAINE	37, rue Pierre Sémard	04 76 27 11 72

DECHETERIES PUBLIQUES ACCEPTANT LES PROFESSIONNELS							
dpt	Commune d'implantation	Adresse	tél.	Tarification (1)	Poids/Vol. (2)	Tarifs (2009)	Mode (3)
Isère	COUBLEVIE	boulevard du guillon	04.76.66.18.15	O	3,50 t		B
	CROLLES	47 rue des frères Montgolfier	04.76.08.03.03	O	3 m3	137 €	C
	DOMENE	Rue Marius Charles	04.76.52.56.85	O	5 m3	5 € / m3	A
	ENTRE-DEUX-GUIERS	ZI Chartreuse guiers - Route de la rosette	04.76.55.48.60	N	/		B
	GIERES	2, rue comoe	04.76.89.30.02	O	5 m3	5 € / m3	A
	LA BUISSE	Les thermes - RN 75	04.76.55.02.66	O	3,50 t		B
	LE CHEYLAS	Les Merciers	04.76.97.19.52	O		12 € / m3	A
	LE TOUVET	La Prat	04.76.08.03.03	O	3 m3	137 €	C
	LES ABRETS	La Bruyère - Netrin est	06.26.73.32.13	N	/		D
	MEYLAN (Athantor)	5 - Chemin du Vieux Chêne	04.76.18.20.90	O	5 m3	5 € / m3	A
	MONTFERRAT	Grand Etang - route saint Geoire		O	3,50 t		B
	PONTCHARRA	Impasse Denis Papin - ZI du Pre Brun	04.76.97.19.52	O		12 € / m3	A
	SAINT EGREVE	45 rue Pont Noir	04.76.75.88.57	O	5 m3	5 € / m3	A
	SAINT-ISMIER	Chemin Vergibillon		N	/		D
	SAINT-MARTIN-D'HERES	75 Avenue Jean Jaures	04.76.15.29.51	O	5 m3	5 € / m3	A
SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN	Le Pilon	04.76.66.18.15	O	3,50 t		B	
Savoie	DOMESSIN	Les Francais	06.25.72.39.04	N	/		D
	FRANCIN	Route du Pont Mollard	04.79.36.41.06	O		12 € / m3	A
	LA RAVOIRE	Route d'Apremont	04 79 33 11 21	N	/		D
	NOVALAISE	/	04.79.28.95.07				
	SAINT-ALBAN-LEYSSE	Rte de la Feclaz	04.79.33.11.21	N	/		D
	SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	Le Truison	06.11.96.85.02	N	/		D

(1) Accès limité par une tarification globale par visite

(2) Poids/volume limité par visite

(3) Modes de paiement pratiqué : A=Facturation directe, B=Facturation différée, C=Forfait annuel, D=Bons ou tickets, E=Forfait, au passage, Z=Autres

Des solutions alternatives

➤ Les collecteurs de déchets dangereux

Un certain nombre de prestataires proposent de collecter directement les déchets dangereux sur le lieu où ils sont produits. Ce service vous permet notamment de réaliser des gains de temps (collecte dans l'entreprise) et d'espace (nettoyage de vos locaux de stockage).

Si le coût de ce service n'est pas anodin (environ 500 euros la tonne collectée, le coût variant selon les sociétés et le type de déchet), il peut être pris en charge à hauteur de 30% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à condition que l'entreprise prestataire soit reconnue et conventionnée par l'Agence de l'Eau. Cette aide perçue par le maître d'ouvrage est alors déduite directement de la facture.

Liste des entreprises (Rhône-Alpes et Centre Est) conventionnées autorisées à déduire les aides de l'Agence de l'eau

QUINSON-FONLUPT	(01 – Bourg-en-Bresse)	04.74.22.93.00
ONYX AUVERGNE RHONE-ALPES	(26 - Valence)	04.75.78.59.00
ARC EN CIEL	(38 - Izeaux)	04.76.35.97.83
IMPACT	(38 - Domène)	04.76.77.53.80
BONNEFOND ENVIRONNEMENT	(69 – Vaulx-en-Velin)	04.72.14.16.90
M.S.E.	(69 - Corbas)	04.72.90.95.09
SEVIA	(69 - Saint Fons)	04.78.70.93.02
SITA MOS	(69 - Vénissieux)	04.72.78.06.80
SERPOL	(69 - Vénissieux)	04.78.70.33.55
BUTY Déchets spéciaux	(69 – Vaulx-en-Velin)	04.78.80.91.40
NANTET LOCABENNES	(73 - Aigueblanche)	04.79.22.58.05
VALESPACE	(73 - Chambéry)	04.79.96.41.00
ORTEC ENVIRONNEMENT	(74 - Annecy)	04.50.60.30.72
VALLIER	(74 - Marignier)	04.50.34.89.20
DECHAMBOUX	(74 - La Roche-sur-Foron)	04.50.03.21.71
CHIMIREC Centre Est	(39 - Montmorot)	03.84.87.05.20

Plus d'informations sur les aides de l'Agence de l'eau sur la page web suivante : <http://www.eaurmc.fr/fileadmin/aides-et-redevances/documents/AidesRhôneMed/aide-dechets-liste-prestataires09.pdf>

➤ Accords commerciaux pour la reprise de certains déchets

Lors de l'achat de vos matériaux de chantier, vous pouvez convenir avec vos fournisseurs de la récupération de vos déchets de chantier (ex : pots de peinture vides). Même si ce service est généralement facturé, il fait partie de vos coûts à mentionner en terme de prestation auprès de vos clients.

➤ Les déchèteries mobiles

Certaines sociétés proposent une solution ponctuelle pour le tri des déchets en installant des déchèteries mobiles sur la demande d'une collectivité ou d'une entreprise privée.

Vous pouvez proposer cette possibilité à la commune ou à la communauté de communes sur laquelle se tient votre chantier.

En Rhône-Alpes, la société **Trilogie** propose ce service :
Trilogie - 01 300 - Chazey Bons - 04 79 81 86 82

Contacts utiles

La gestion des déchets issus des chantiers est obligatoire. Pour obtenir d'autres conseils sur le sujet, contactez :

Le réseau des professionnels

- Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Isère - www.fbtpisere.fr

Le site Internet de la FBTP propose notamment un moteur de recherche vous permettant de trouver le centre d'élimination des déchets le plus proche de votre chantier.

- Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment - www.capeb-isere.fr

Les Chambres consulaires

- Chambre de Commerce et d'Industrie - www.grenoble.cci.fr
- Chambre de Métier et d'Artisanat - www.cma-grenoble.fr

Les administrations et collectivités territoriales

- Direction Départementale du Territoire de l'Isère - www.isere.equipement.gouv.fr
- Conseil général de l'Isère - www.isere.fr

Pour en savoir plus

- **Plan de gestion départementale des déchets du BTP de l'Isère 26 mai 2004**

Consultable sur www.isere.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/ORIENTATION1_cle71cb1c.pdf

- **Charte de bonne gestion des déchets du BTP en Isère**

Consultable sur www.isere.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Charte_finalisee_cle14ef73.pdf

- **Guide pratique de bonne gestion des déchets de chantier de travaux publics, 2005** Direction Départementale de l'Équipement de l'Isère

- **Le guide Rhône-Alpes de tous les déchets, 2005**, Région Rhône-Alpes, ADEME

- **Mieux gérer les déchets de chantier de bâtiment**, juillet 2007, Fédération Française du Bâtiment, ADEME

Autres sites à consulter :

- Le site du Système d'information des déchets en Rhône-Alpes - www.sindra.org
- Le site du collectif Chartreuse Propre - <http://chartreusepropre.org/>
- Le site du réseau de veille écologique de la FRAPNA Isère - <http://www.reseaux-frapna-isere.fr/REVE/>

Document réalisé avec le soutien financier de :

